

Published on LNC.nc | Les Nouvelles Calédoniennes, le Journal de Nouvelle Calédonie (https://www.lnc.nc)

Accueil > Nouvelle Calédonie > Justice > Dix ans de prison pour des violences sur son ex-compagne > Dix ans de prison pour des violences sur son ex-compagne

Dix ans de prison pour des viols et des violences sur son ex-compagne Lucile Courtot I Crée le 03.07.2020 à 04h25 | Mis à jour le 03.07.2020 à 08h29



L'homme avait déjà été condamné à plusieurs reprises pour des violences à l'encontre de sa conjointe. Photo L.C. JUSTICE. Hier, la cour d'assises de Nouméa a condamné un homme à la peine de 10 années d'emprisonnement pour avoir, pendant plusieurs mois, battu et violé la femme qui l'avait quitté.

« Une haine et une destruction quotidienne ». C'est de cette façon que Me Laure Chatain décrit l'horreur qu'à vécu sa cliente pendant des mois. En juillet 2018, Jessica*, âgée de 27 ans, est admise avec sa fille pendant un mois dans le centre d'accueil pour femmes en difficulté de Voh. Elle s'y est rendue après que son compagnon, Jean-Marc*, lui a cassé les côtes à coups de pied.

À sa sortie, elle se sépare de l'homme violent et retourne, non sans crainte, à Canala où elle s'installe chez son frère. À partir de là, elle va vivre un calvaire.

Son désormais ex-compagnon n'accepte pas leur séparation et, plusieurs fois par semaine, s'introduit en pleine nuit dans la chambre de Jessica pour lui imposer des rapports sexuels accompagnés de coups et d'étranglements, alors même que leur enfant se trouve dans la pièce. « Il menaçait de foutre le bordel chez mon frère et même de l'égorger », indique la victime. L'homme a, en plus de cela, utilisé plusieurs fois des armes pour appuyer ses menaces.

La jeune femme a porté plainte à trois reprises pour ces faits entre janvier et mars 2019, avant que Jean-Marc soit arrêté. À chaque dépôt de plainte, le bourreau revient voir Jessica et l'agresse par vengeance.

« Je ne te laisserai jamais tranquille », lui lancera-t-il.

Ces violences ont dévasté la jeune femme qui a gravement déprimé. « Je ne dormais plus, je n'avais plus d'appétit », confie-t-elle lors d'un passage à la barre poignant. Les auditions des témoins, membres de la famille de l'accusé, montrent que tous étaient au courant des violences que subissait Jessica. Ils ne comprennent pas pourquoi elle a porté plainte. « Cela aurait dû se régler autrement », dit l'une d'entre eux.

1 sur 2 08/07/2020 à 07:41

« Un tyran domestique »

L'accusé, pour sa part, est loin d'être bavard face à la cour, alors qu'il encourt 20 ans de prison. Il reconnaît néanmoins les violences et les viols.

Il avait déjà été condamné en 2011 et en 2018 pour des violences envers cette même femme, puis après les faits pour l'avoir menacée de mort par téléphone depuis le Camp-Est. Pour lui, la raison de ces actes serait « un boucan . » qu'il aurait reçu. Assistée par l'association SOS violences sexuelles, l'avocate de la partie civile, Me Chatain, insiste dans son plaidoyer sur le fait que sa cliente « a eu de la chance qu'il ne la tue pas ». Elle souligne le « courage et l'abnégation » de Jessica, qui a dû faire face à une procédure « balbutiante » avec trois plaintes déposées. L'avocat général, Dominique Luiggi, regrette que le « tyran domestique » jugé soit resté « désespérément taisant » devant la cour. Face aux « faits gravissimes » qui lui sont reprochés, il requiert à l'encontre de Jean-Marc la peine de 13 années d'emprisonnement, assorties d'un suivi sociojudiciaire de 5 ans. De son côté, Me Julien Marty, l'avocat de la défense, indique que son client est « coupable, mais pas seul responsable ». Il dénonce « des loupés » dans cette affaire, notamment le manque de réaction « de la gendarmerie qui n'a rien fait pendant cette période de violence », mais aussi l'attitude des familles des deux parties, qui ont « tout cautionné ».

Après une heure de délibérations, la cour a condamné Jean-Marc à 10 ans de réclusion criminelle. Cette peine est accompagnée d'un suivi sociojudiciaire de 5 ans.

*Prénoms d'emprunt